

ARRÊTÉ N° 20-020

Portant délégation de signature SIFAC

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-1, L713-9, R719-80 et D713-21,
- Vu les statuts de l'IEP de Saint-Germain-en-Laye, modifiés en date du 17 mars 2017,
- Vu l'élection de Madame Céline BRACONNIER, en qualité de directrice de l'IEP de Saint-Germain-en-Laye, par le conseil de l'Institut du 14 novembre 2019,

LA DIRECTRICE DE L'IEP, ORDONNATRICE SECONDAIRE DE CY CERGY PARIS UNIVERSITE

ARRETE

Article 1^{er} :

Délégation de la directrice de l'IEP est donnée aux personnes identifiées ci-dessous pour signer :

- Les bons de commande et tous les actes matérialisant à eux seuls l'engagement de l'IEP, d'un montant inférieur à 40 000,00 euros H.T.,
- La décision d'admission et la certification du service fait pour les fournitures, les prestations de service ou les travaux au vu des pièces justificatives des dépenses de la commande publique

Centre financier		Personnes habilitées à signer les bons de commande	Personnes habilitées à certifier le service fait	Site
C110	IEP	BLAINVILLE Françoise ROBIN Laurence	BLAINVILLE Françoise ROBIN Laurence	Saint-Germain-en-Laye
C110A	CESDIP	DARLEY Mathilde DE MAILLARD Jacques	COUTURE Claude DE MAILLARD Jacques	Saint-Germain-en-Laye

Article 2 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 19-050 du 02 septembre 2019 ou tout arrêté de délégation de signature de même nature au bénéfice du même délégataire.

Article 3 :

Le présent arrêté prend effet à compter du 23/07/2020.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 23/07/2020

La Directrice de l'IEP

Céline BRACONNIER



Transmis au rectorat le : 24 juillet 2020

Publié le : 24 juillet 2020